

Se représenter le terrain d'après la carte



Les éléments se trouvant à la surface de la terre sont divers et nombreux.

En fonction de l'échelle de la carte, certains objets sont dessinés à leur dimension réduite, d'autre amplifiés ou remplacés par des signes conventionnels.

La légende est un lexique qui permet à l'utilisateur de la carte de traduire les informations qui y figurent.

Les éléments représentés sur la carte peuvent être classés en quatre catégories : la planimétrie, l'hydrographie, l'orographie et la toponymie.

Sommaire

1 – La planimétrie

- 1 – 1 Routes et chemins
- 1 – 2 Chemin de fer
- 1 – 3 Constructions diverses
- 1 – 4 Végétation et cultures
- 1 – 5 Notations et limites administratives

2 – L'hydrographie

- 2 – 1 Mer, lacs, étangs
- 2 – 2 Fleuves, rivières, ruisseaux
- 2 – 3 Sources, puits, châteaux d'eau

3 – L'orographie

4 – La toponymie

1 – La représentation du relief sur une carte

La planimétrie correspond en général à la représentation des détails construits par l'homme : voies de communication, bâtiments, limites et natures des cultures et de la végétation, limites administratives.

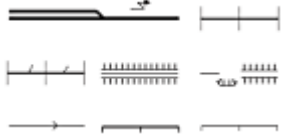
1 – 1 Routes et chemins



En France, sur les cartes, les routes principales classées à grande circulation reçoivent une surcharge rouge orangée et les routes secondaires une surcharge jaune.

Les autres routes et chemins de bonne ou mauvaise viabilité ne comportent pas de surcharge de couleur.

1 – 2 Chemin de fer



Les chemins de fer sont représentés par des traits noirs épais, suivant l'échelle de la carte le nombre de voie peut être indiqué par des petits bâtonnets transversaux.

Les lignes électrifiées sont différenciées des autres lignes par l'addition d'une silhouette d'éclair.

La légende précise les autres signes conventionnels relatifs aux voies étroites, les voies abandonnées, les passages à niveau, supérieurs ou inférieurs, les tunnels, les chemins de fer à crémaillère etc...

1 – 3 Constructions diverses



Les constructions sont représentées différemment suivant leur taille et leur nature.

Les bâtiments de petite dimension sont représentés avec un aplat noir.

Les bâtiments de grande dimension et des bâtiments remarquables (école, gymnase,...) sont hachurés.

Les hangars ou bâtiments industriels sont représentés par leur contour et leur surface est hachurée.

Beaucoup d'édifices ou de détails remarquables : églises, cimetières, mairie, monuments, tours etc. sont représentés par des silhouettes ou des signes conventionnels.

1 – 4 Végétation et cultures



En règle générale la végétation est représentée par une symbolique surchargée d'une trame de couleur verte.

Sur les cartes à grande échelle les bois de conifères sont distingués des feuillus.

Les broussailles sont représentées par une trame verte plus légère que celle des bois.

Enfin les vergers et les vignes sont figurés par des symboles ou des structures régulières de cercles ou de traits appelés poncifs.

1 – 5 Notations et limites administratives



Toutes les limites administratives : états, départements, arrondissements, communes sont représentées par des traits pointillés de couleur noire définis dans la légende.

Les préfetures, sous-préfetures, cantons, communes sont indiqués à coté du nom de l'agglomération par les abréviations suivantes : P - SP - CT - C

La population en milliers d'habitant figure également au-dessus du nom de l'agglomération.

2 – L'hydrographie

L'hydrographie est l'ensemble des éléments concernant l'eau et les écoulements. Ces éléments sont généralement représentés avec la couleur bleue.

2 – 1 Mer, lacs, étangs



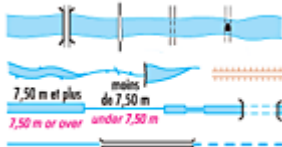
On différencie par deux tonalités de bleu : d'une part les zones d'eau permanente (bleu soutenu), d'autre part les zones d'eau temporaire ou marécageuse (bleu clair).

En bord de mer, la laisse des plus basses mers ou zéro des hydrographes, est représentée par un trait bleu continu numéroté (0), elle sépare une zone d'eau permanente, figurée par un bleu soutenu, et la zone de l'estran représentée par un bleu atténué avec différents poncifs selon qu'il s'agit de sable, vase, gravier etc...

La zone de l'estran est parcourue par la courbe 0 du nivellement général français, qui correspond au niveau moyen de la Méditerranée à Marseille.

Comme les autres courbes de niveau, la courbe 0 est figurée en bistre.

2 – 2 Fleuves, rivières, ruisseaux



Les fleuves et rivières d'une largeur suffisante sont représentés par un double trait à l'intérieur duquel est imprimé un bleu soutenu lorsqu'ils sont permanents, un poncif sable ou gravier lorsqu'ils sont temporaires.

Les cours d'eau permanents et les canaux d'irrigation de faible largeur sont représentés par un trait continu, les cours d'eau temporaires par un trait tireté.

2 – 3 Sources, puits, châteaux d'eau



Tous les châteaux d'eau sont représentés par un cercle bleu poché.

Les réservoirs visibles sont figurés selon un signe conventionnel correspondant à un simple disque bleu.

Seules les sources importantes sont représentées par une circonférence bleue, accompagnée d'un trait marquant le sens d'écoulement.

On ne représente à l'échelle 1: 50 000 et à plus forte raison à l'échelle 1: 100 000 que les puits, citernes, abreuvoirs etc. isolés et constituant un point de repère important; le signe conventionnel correspondant est une simple circonférence bleue

3 – L'orographie



L'orographie est l'ensemble des éléments décrivant les formes du relief.

Sur une carte topographique on distingue les courbes de niveaux de couleur bistre, des points cotés mais aussi plusieurs signes conventionnels relatifs au figuré du terrain.

Les abrupts sont représentés par des signes de talus ou de rochers, on trouvera également des symboles représentant les terrils, les carrières et les éboulis.

Enfin dans toutes les cartes à échelle égale ou inférieure à 1: 50 000 on utilise l'estompage.

Cet artifice consiste à supposer que l'on éclaire le terrain par une lumière oblique venant du Nord-Ouest.

On obtient ainsi un contraste entre des parties ombrées et les parties éclairées qui facilite la lecture du relief.

4 – La toponymie



La toponymie est l'étude des noms de lieux.

Sur la carte toutes les écritures font l'objet de multiples précautions et répondent à des règles très précises.

Voici quelques unes de ces règles :

- Les noms de commune ont une graphie officielle définie par le ministère de l'intérieur.
- Les écritures de la carte sont en caractères droits pour les lieux habités, en caractères penchés pour les forêts et certains lieux-dits non habités, en caractères penchés de couleur bleue pour l'hydrographie.

- Le gabarit de toutes les écritures est fonction de l'importance du détail à représenter. Exemple : les localités de plus de 5 000 habitants sont inscrites en capitales, celles de moins de 5 000 habitants en minuscules.
- Certains détails sont accompagnés d'une abréviation suffisamment explicite en caractères penchés noirs (bleus pour l'hydrographie).